



Conférence de presse

19 décembre 2007

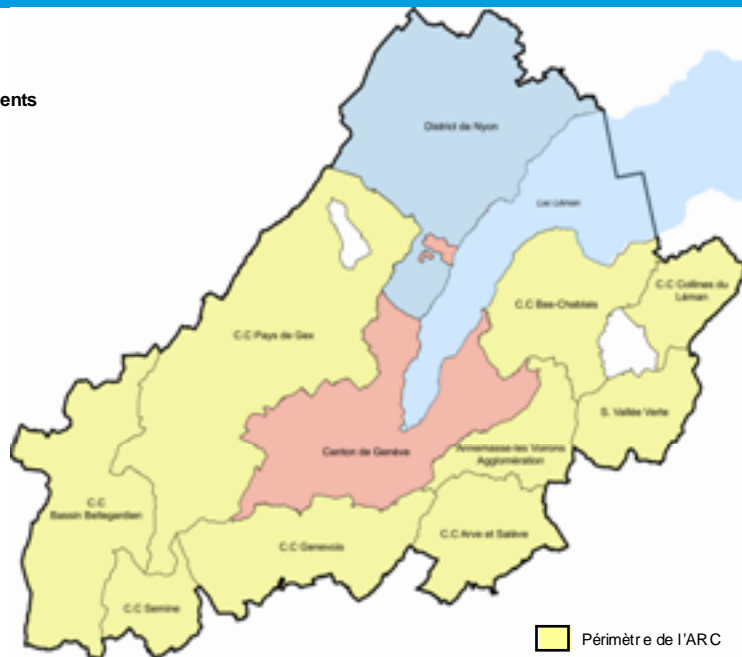
Périmètre de l'ARC

L'agglomération en chiffres :

- 2 pays
- 2 cantons, 2 départements
- 1 région
- 1'900 km²
- 204 communes
- 770'000 habitants*
- 390'000 emplois*

Zoom sur l'ARC :

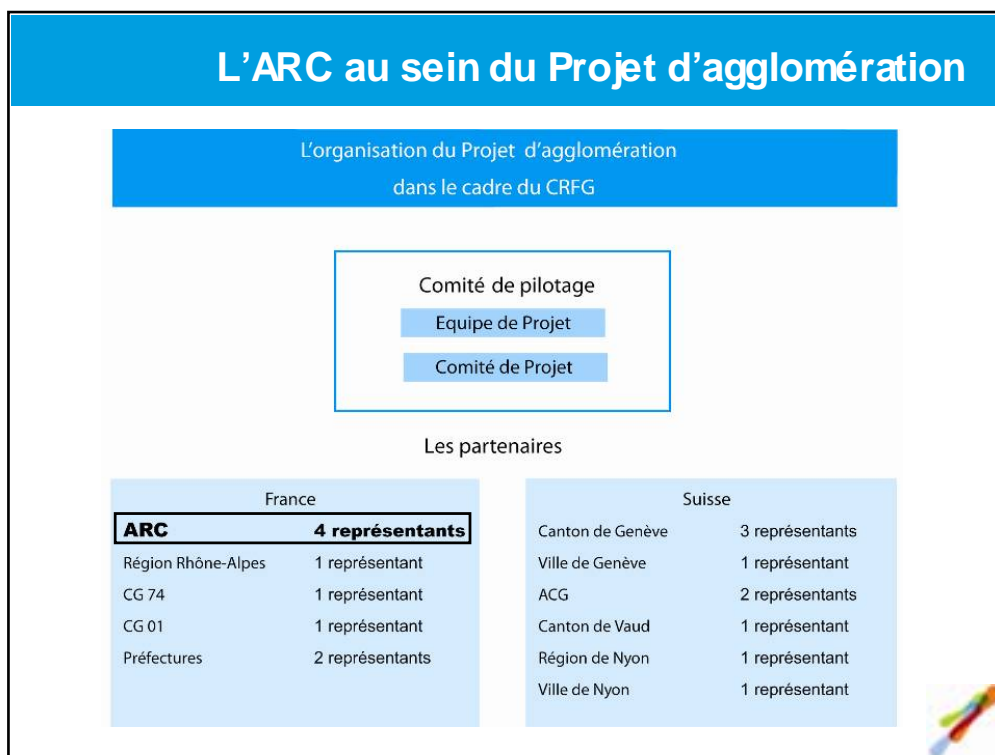
- 1'345 km²
- 112 communes
- 251'000 habitants*
- 70'000 emplois*



*En 2005

Organisation de l'ARC

- Les membres :
 - Les 9 intercommunalités du bassin de vie genevois
 - Deux nouveaux adhérents dès 2008 : Thonon et la Communauté de communes Faucigny-Glières (Bonneville)
- L'organisation politique :
 - Une Assemblée générale
 - Un bureau : 1 Président et 3 Vice-Présidents
 - Une présidence tournante chaque année
- Les missions générales :
 - La coordination de la réflexion et de l'action de ses membres pour les sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français
 - La conduite du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois



Le Bureau de l'ARC est membre du Comité de pilotage du Projet d'agglomération.

Le Président de l'ARC co-préside le Comité de pilotage aux côtés de :

- Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'État, du canton de Genève en charge du Département du Territoire ;
- Monsieur Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'État du canton de Vaud en charge du Département de l'Économie



Le Projet d'agglomération 2007



Une Charte et 8 Cahiers annexes

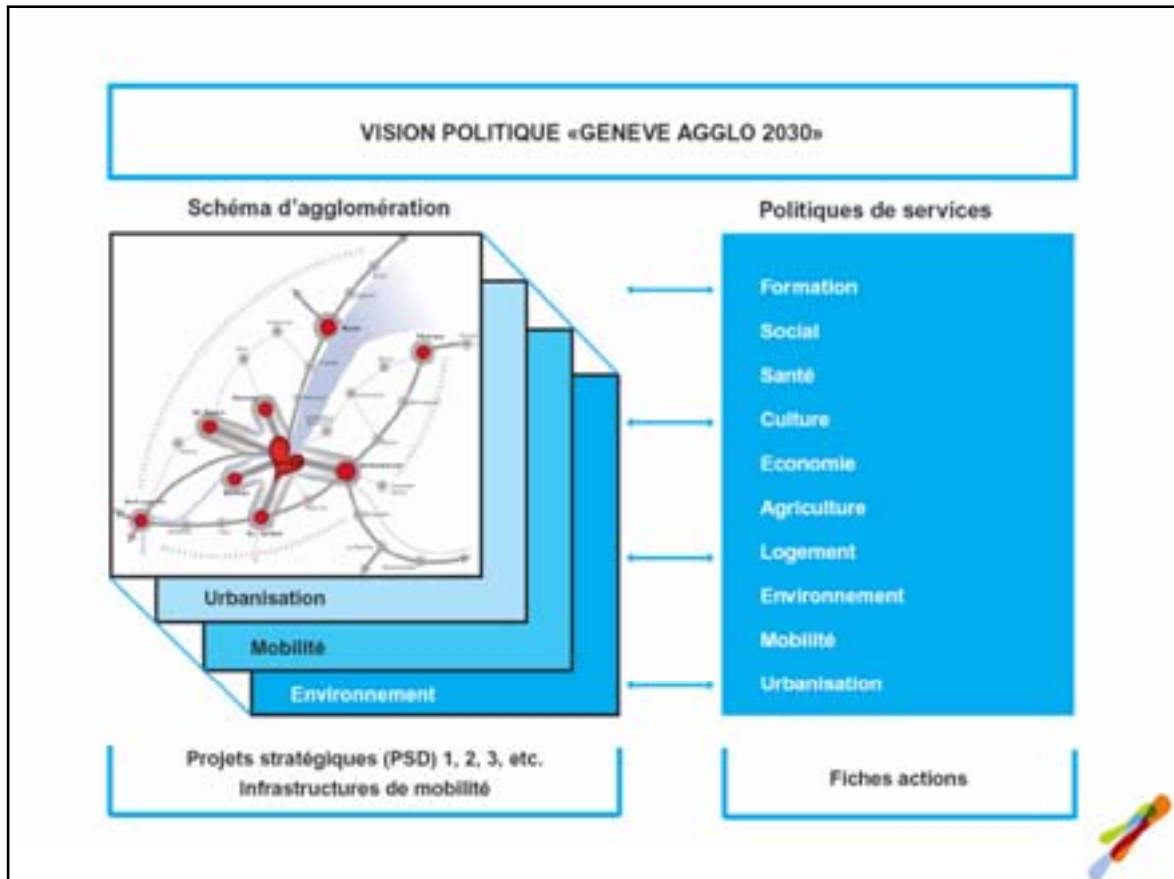


La Charte d'engagement

- L'engagement des partenaires sur les objectifs, la stratégie et la mise en oeuvre du Projet d'agglomération
- Un Schéma d'agglomération et des mesures d'infrastructures transports
- Des actions définies pour chaque thématique



Le 5 décembre 2007, les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont signé formellement la Charte d'engagement du Projet d'agglomération. Ce document est accompagné de 8 annexes.



Le Projet sur trois niveaux

Le Projet d'agglomération se décline en trois niveaux, liés par des démarches itératives :

- La vision politique « Genève Agglo 2030 ».
- Une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services.
- Des Projets stratégiques de développement, des mesures d'infrastructures pour lesquelles le fonds fédéral d'infrastructures est sollicité et des fiches actions pour les politiques de services.

Une vision politique

1. **La solidarité, la cohésion et l'équité sociales** : promouvoir un espace de vie commun en rapprochant les populations et en rééquilibrant l'emploi et l'habitat.
2. **Le développement économique** : dans un contexte hautement concurrentiel, entretenir sa **vocation internationale** de l'agglomération, renforcer son attractivité et son **rayonnement** métropolitain et améliorer sa capacité d'accueil, de façon à pouvoir accueillir 200'000 habitants et 100'000 emplois supplémentaires.
3. **La qualité de l'environnement** : les conditions de vie et de protection de la nature sont aussi importantes pour la **santé de sa population** que pour **l'image de l'agglomération** ; il s'agit de maintenir et de favoriser la qualité du cadre de vie, de préserver le **climat**, valoriser les **paysages**, les espaces naturels et agricoles.
4. **L'efficacité** : les **investissements** publics en matière de transports doivent être favorisés de façon à profiter au plus grand nombre d'habitants de l'agglomération.
5. **La gouvernance** : les enjeux transfrontaliers appellent un pilotage politique coordonné.

Des thèmes structurés

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois se construit sur deux piliers :

- **Un pilier « organisation sociale »** qui vise à renforcer les solidarités à l'intérieur du bassin de vie franco-valdo-genevois.
- **Un pilier « organisation spatiale »** qui vise à coordonner les politiques spatiales (urbanisation, mobilité, environnement) dans un Schéma d'agglomération.

Sollicitation du Fonds d'infrastructure

COUTS TOTAUX DES PROJETS SOLLICITANT LE FONDS D'INFRASTRUCTURE En CHF

Fonds infrastructure	TP*	MD*	Routes + P*	Total
Fonds d'urgence	1'580 Mio			1'580 Mio
1 ^{ère} tranche A (entre 2011 et 2014)	559 Mio	213 Mio	334 Mio	1'106 Mio
2 ^{ème} tranche B (entre 2015 et 2018)	590 Mio	20 Mio	45 Mio	655 Mio
3 ^{ème} tranche C (dès 2019)	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation	Pas d'estimation
Total des estimations connues	2'729 Mio	233 Mio	379 Mio	3'341 Mio

*TP : Transport public ; MD : Mobilité douce ; P : Parking



Les investissements futurs dans les infrastructures de mobilité sont conçus en étroite coordination avec les mesures d'urbanisation et d'environnement. Tous ne sollicitent pas le Fonds fédéral d'infrastructure de la Confédération. Trois niveaux sont à distinguer :

- Les **infrastructures de niveau supérieur à l'agglomération**, pour lesquelles le Fonds d'infrastructure n'est pas sollicité.
- Les **infrastructures de niveau d'agglomération**, pour lesquelles un soutien fédéral au titre du Fonds d'infrastructure est demandé.
- Des **infrastructures complémentaires**, assumées sans solliciter d'aide fédérale : ces infrastructures ne sont pas détaillées dans le Projet d'agglomération.

Zoom sur les infrastructures de niveau d'agglomération : les mesures visant au renforcement des infrastructures de mobilité au niveau de l'agglomération et pour lesquelles un cofinancement est sollicité dans le cadre du Fonds d'infrastructure sont hiérarchisées selon leur degré de priorité et leur délai de réalisation :

- **Mesures A dites « assurées »** : réalisables pendant la période 2011-2014.
- **Mesures B dites « planifiées »** : réalisables pendant la période 2015-2018.
- **Mesures C dites « en attente »** : tenues en réserve (après 2019).

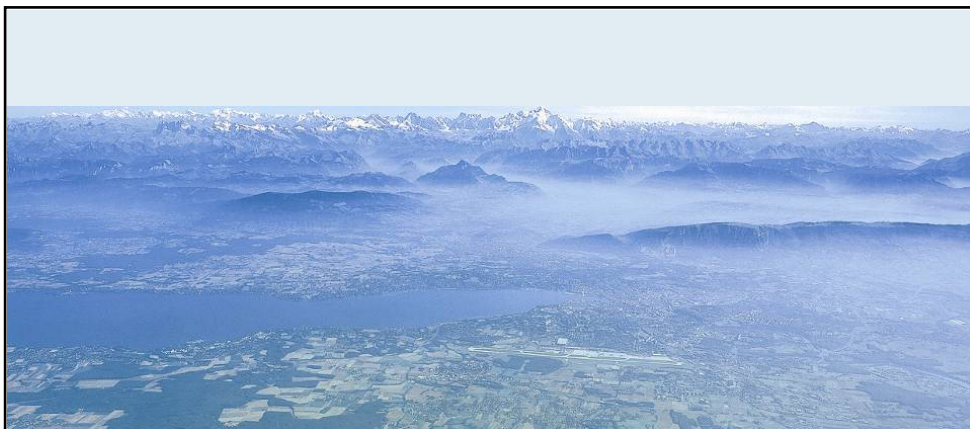
Les projets inscrits en France

- Tranche A : 181 Mio CHF (106 Mio €) sollicités à la Confédération pour la partie française des investissements proposés
- Dans l'Ain, par exemple :
 - Extension du Tramways à Saint-Genis-Pouilly (et aménagements complémentaires : P+R, mobilité douce, etc)
 - Modernisation de la ligne ferroviaire Bellegarde-Genève
- En Haute-Savoie, par exemple :
 - Les mesures d'accompagnement du CEVA (haltes ferroviaire, vélostation et voie verte à Annemasse, etc)
 - La mise en site propre du TCSP de St Julien
 - Le prolongement du Tramways à Annemasse
 - Le renforcement de la ligne de Bus Genève-Douvaine-Evian
 - Les réseaux de mobilité douce (Divonne, Bons, Perrignier, Thonon)
 - Des P+R (Machilly, Bons-en-Chablais, Perrignier, Femey Voltaire)

Pour la tranche A : 181 Mio CHF = 33% du montant total des crédits sollicités à la Confédération Suisse (total des crédits sollicités à la Confédération : 553 mio CHF, soit 50% du montant total des investissements de la tranche A).

Pour la tranche B : les principales mesures :

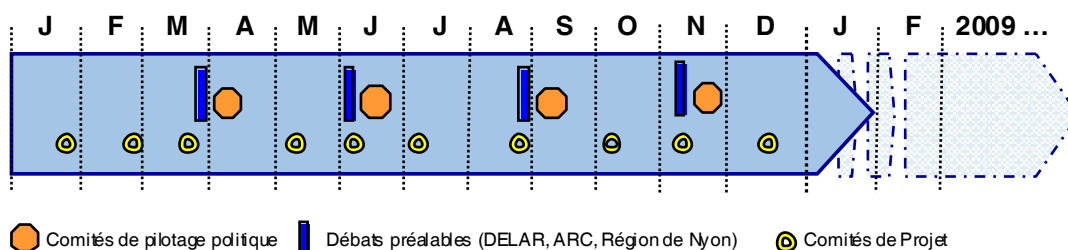
- Augmentation de la ligne ferroviaire Annemasse-Thonon (113 mio €)
- Amélioration de la capacité/modernisation de la ligne Annecy/Vallée de l'Arve-Genève
- Extension du Tramway à Ferney-Voltaire



**La mise en œuvre
du Projet d'agglomération**



Travaux et organisation dès 2008



- Mener les études de planification des infrastructures
- Approfondir et coordonner les politiques de services
- Développer la démarche de participation et de communication



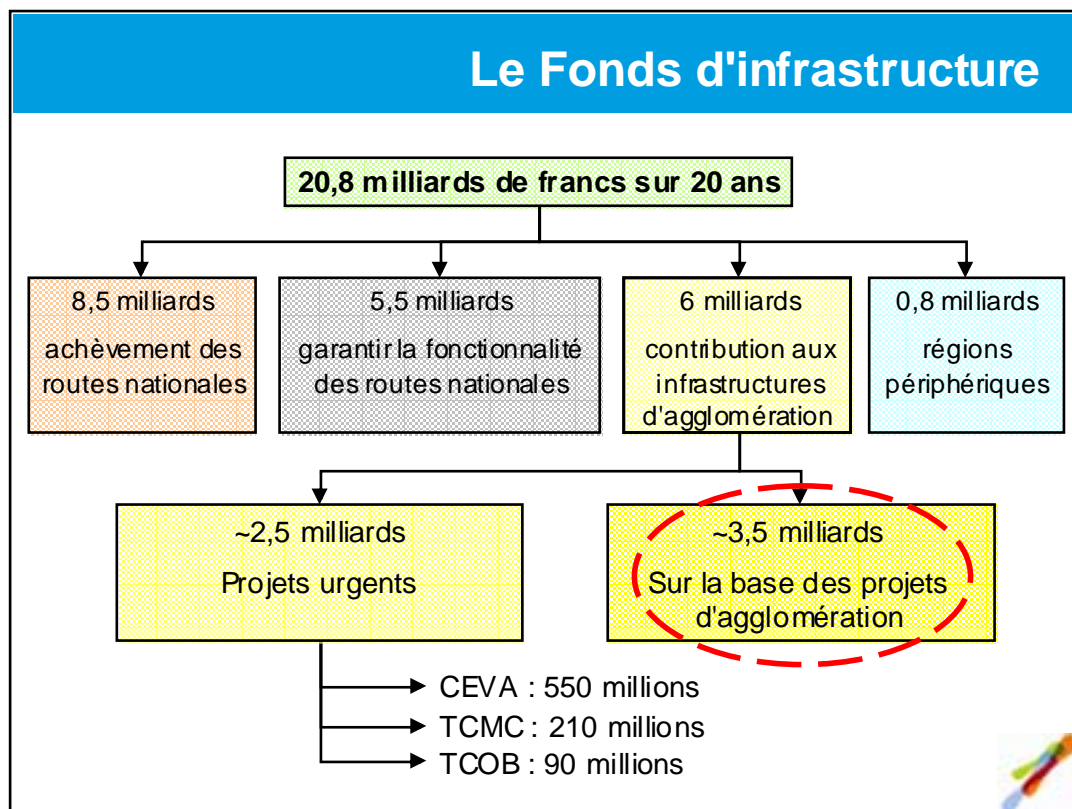
A partir de 2008, le travail continue.

Les missions du Comité de pilotage et de l'équipe Projet seront les suivantes :

- Études de planification pour la **réalisation des infrastructures** et les mesures d'urbanisation qui y sont attachées :
 - au plus tard le 31/12/14 pour le groupe A.
 - au plus tard le 31/12/18 pour le groupe B.
- Approfondissement du Schéma d'agglomération (garder le cap : 50% de logement à Genève et 30% d'emplois en France ; précision sur le maillage vert, l'agriculture...)
- Approfondissement et coordination pour la **mise en œuvre des politiques de services**.
- Développement de la démarche de **participation** et de **communication**.



Merci de votre attention



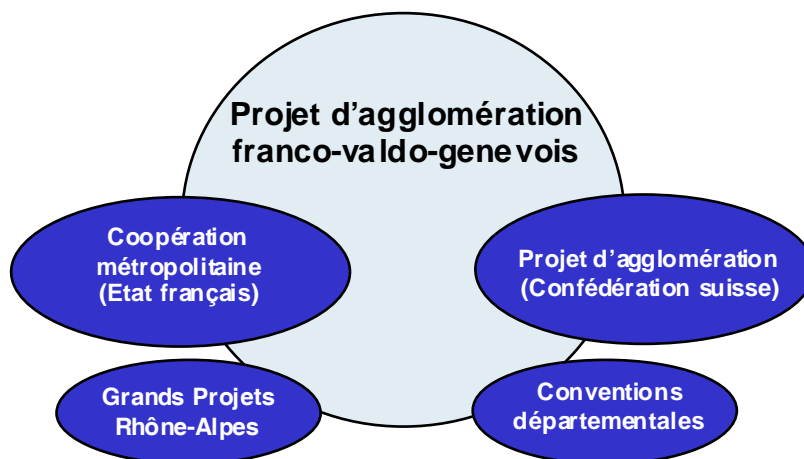
La Confédération helvétique offre aux agglomérations suisses de soutenir financièrement le développement de leurs infrastructures de transport, moyennant l'élaboration d'un Projet d'agglomération pour fin 2007.

Un fonds de 6 milliards de francs suisses est prévu. 2,5 milliards ont déjà été attribués à des projets dits « urgents », dont 850 millions à l'agglomération franco-valdo-genevoise (partie suisse de la liaison CEVA : 550 millions, tramways : TCMC 210 millions et TCOB 90 millions).

A l'avenir, le fonds fédéral sera débloqué sous la forme d'enveloppes financières échelonnées par périodes de 4 ans.

Les projets devront être prêts à être réalisés au début de chaque période quadriennale : 2011 pour la première tranche, puis 2014 et 2018.

4 approches pour le Projet d'agglomération



L'approche contractuelle

Le Projet d'agglomération fédère quatre démarches :

- Au plan des États, il s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération suisse et de la Coopération métropolitaine de l'État français.
- Au plan régional, la démarche sera renforcée au travers du label Grand Projet de la Région Rhône-Alpes. Ce label apportera une dynamique nouvelle.
- Au plan départemental, des conventions seront passées avec les Conseils généraux des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie dans le cadre des opérations de coopération transfrontalière.